

<b>Zeitschrift:</b>	Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Heraldische Gesellschaft
<b>Band:</b>	38 (1924)
<b>Heft:</b>	3
<b>Artikel:</b>	L'ex-libris Rilliet
<b>Autor:</b>	Deonna, Henry
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-746514">https://doi.org/10.5169/seals-746514</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

5. *Stähli* (von Oberhofen). In Blau auf gr. Dreiberg silberne Egge, beseitet von 2 abgewendeten gold. Halbmonden. Im Schildhaupt und in den Monden je ein silberner Stern (Fig. 101).
6. *Oswald*. In Gold auf gr. Dreiberg schwarze Hausmarke (Fig. 102).
7. *Hertig*. In Blau auf gr. Dreiberg silberner Zirkel (Fig. 103).
8. *Spielmann I.* In Rot über gr. Dreiberg gold. Achtpass, darin ein gold. Kreuz. 4 gold. Sterne (Fig. 104).
9. *Aerni*. In Blau auf gr. Dreiberg silb. Herz mit gold. Flammen, beseitet von 2 silb. Aehren. Darüber ein gold. Stern (Fig. 105).
10. *Spielmann II.* In Rot über gr. Dreiberg gold. Achtpass mit 2 gekreuzten silb. Kielfedern, belegt mit gold. Kreuz (Fig. 106).
11. *Stähli* (von Hilterfingen). In Blau über gr. Dreiberg silberner sechsstrahliger Stern. Darüber silb. gestürzter Halbmond (Fig. 107).
12. *Berger*. In Blau auf gr. Sechsberg silb. sechsstrahliger Stern (Fig. 108).
13. *Rupp*. In Rot auf gr. Dreiberg silb. Rose mit grünen Blättern (Fig. 109).
14. *Krebs*. In Blau über gr. Dreiberg 2 schräggekreuzte schwarze Reithacken (Küferwerkzeug), belegt mit schw. Küferhammer. Im Schildhaupt und auf den Seiten je ein silb. Stern (Fig. 110).
15. *Roschi*. In Blau über gr. Dreiberg silb. Hausmarke (Fig. 111).
16. *Franz*. In Blau a. gr. Dreiberg gold. Stern. Darüber silberner Behang mit goldenen Fransen (Fig. 112).
17. *Otziger*. In Rot auf gr. Dreiberg silb. Hausmarke (Fig. 113).
18. *Streit*. In Blau über gr. Dreiberg 2 gekreuzte blanke Schwerter. Darüber ein gold. Stern (Fig. 114).
19. *Müller*. In Gold auf gr. Dreiberg schwarzes halbes Mühlrad. Darüber ein roter Stern (Fig. 115).
20. *Saurer*. In Rot auf gr. Dreiberg silb. Hausmarke, beseitet von 2 silbernen Kreuzen (Fig. 116).

---

## L'Ex-libris Rilliet.

par HENRY DEONNA

(avec planche I)

M. le Dr Frédéric Rilliet, à Genève, a eu l'amabilité de confier à la rédaction des *Archives* le cuivre gravé par Choffard d'un ex-libris aux armes de sa famille, avec l'autorisation d'en faire un tirage spécial sur planche hors texte, pour notre revue.

Déjà en 1905, dans les *Archives de la Société française des collectionneurs d'ex-libris* (p.35), M. Frédéric Raisin, dont la collection d'ex-libris était connue, avait donné un article sur cette pièce remarquable, sans pouvoir toutefois arriver à en identifier le propriétaire ; nous extrayons ce qui suit de ce travail : « Cet ex-libris, dessiné par Monnet, gravé par Choffard, représente la justice assise sur un trône, élevant sa balance et abaissant le glaive. On y voit dans un élégant arrangement,

une sphère, un casque, un rouleau de cartes, une palette, etc. Contre un fût de colonne et entouré de fleurs et de palmes est appuyé le blason, avec la devise : *Justitia et amaenitas* ». Dans le bas, sur une tablette, le nom : Rilliet ; au dessous : C. Monnet, del. 1775. P. P. Choffard sculp.

« Cette charmante composition paraît avoir été de pure fantaisie et n'avoir correspondu en rien ni à la profession ni aux goûts de son heureux possesseur. La devise des Rilliet : *Virtus et spes*, y est même remplacée, on ne sait pourquoi, par celle que nous avons transcrise plus haut.

» Quoiqu'il en soit, on retrouve dans cette planche tous les mérites du maître graveur que MM. Portalis et Béraldi ont si bien énumérés dans leur classique ouvrage sur les graveurs du XVIII<sup>me</sup> siècle : Exécution nerveuse et précise, pointe amusante et spirituelle, burin, comme on l'a dit souvent, à la fois ferme, transparent et léger, grande sûreté de goût et remarquable facilité, Choffard avait les qualités d'un artiste de premier ordre.

» Poulet-Malassis dans ses *Ex-libris français* mentionne (p. 64) deux ex-libris gravés par Choffard ; il ne parle pas de celui de Rilliet.

» Portalis et Béraldi, beaucoup plus complets, donnent une liste de dix-huit ex-libris du maître, dont les principaux sont : De Cursay, 1756 ; de Buissy, 1759 ; Andreas de Salis (Curià Rhaetorum) ; Hell, 1773, dessiné par Monnet ; Rilliet, 1775 ; Souchay, 1776 (Monnet delt) ; Tronchin, 1779 ; Thellusson, 1782. »

Avant d'essayer de déterminer quel pouvait être le possesseur de cet ex-libris, il y a lieu de donner quelques détails sur la famille Rilliet. Fort ancienne, originaire de Collonges-sur-Bellerive, elle remonte à Mermet Rilliet, vivant en 1350, dont l'arrière petit-fils Mermet, fils de Pierre, fut reçu bourgeois de Genève le 1<sup>er</sup> mars 1484.

Les Rilliet ont donné 31 membres au Conseil des CC, dont dix du Petit Conseil, desquels huit furent syndics. Le syndic Jean Rilliet fut gouverneur de Gex, pendant que les Genevois possédaient ce pays, conquis par eux en 1590.

Nicolas Rilliet, qui changea de religion à la fin du XVII<sup>me</sup> siècle, fut l'auteur d'une branche catholique, dont un rameau fixé à Versoix, est éteint ; un autre s'établit à Strasbourg et subsistait encore au commencement du siècle dernier sur un pied très modeste, tandis que les Rilliet de Genève se sont maintenus, surtout dans la branche aînée, par la magistrature, le commerce et les meilleures alliances.

Les armes de cette famille sont : *d'azur à trois colombes d'argent posées dans trois anneaux d'or* (et non *d'argent* comme le dit Raisin à tort, du reste l'ex-libris indique nettement le métal).

Devise : *Virtus et spes*.

Au XIX<sup>me</sup> siècle, les Rilliet ont fourni nombre de personnages marquants, entre autres : Rilliet de Constant, 1794-1856, colonel fédéral et conseiller d'Etat ; Rilliet de Candolle, 1809-1883, professeur et historien ; Aloïs Rilliet, 1823-1905, colonel fédéral ; Rilliet-Saladin, 1814-1861, médecin ; Albert Rilliet, 1848-1904, professeur de physique, etc.

A quel membre de la famille Rilliet faut-il attribuer l'ex-libris de Choffard ?

Suivant Raisin, M. le professeur Albert Rilliet, père de M. Frédéric Rilliet, le détenteur actuel du cuivre, supposait que c'était à *Jean-Louis Rilliet*, né en 1753,



Tiré sur la planche originale  
pour les  
Archives héraldiques suisses

† 1816, fils du syndic Robert, établi à Paris ; il épousa Catherine Huber et son fils Alfred fut général au service de France.

Nous avons de la peine à admettre qu'un jeune homme de 22 ans seulement ait eu l'idée de se faire graver un ex-libris de cette importance ; il nous paraît plus plausible de l'attribuer à *Horace-Bénédict Rilliet*, 1747-1820 ; reçu avocat le 16 mars 1770, il avait épousé, en 1773, Jeanne-Marie Necker, nièce du célèbre homme d'état. Contrairement à l'opinion de Raisin, lequel déclare : « cette charmante composition paraît avoir été de pure fantaisie et n'avoir correspondu en rien, ni à la profession ni aux goûts de son heureux possesseur », nous voyons dans les emblèmes ornant la vignette, une relation étroite avec la profession, les goûts et le caractère de son propriétaire, et nous concluons que celui-ci devait être ou juriste ou magistrat. Ce pourrait bien être le dit Horace-Bénédict, ancêtre direct de M. Frédéric Rilliet, qui était juriste.

Notre conviction a été toutefois ébranlée par la découverte d'un ex-libris qui lui était propre, gravé aussi par Choffard, peu connu, dont un exemplaire se trouve dans la belle collection de M. Henri Turrettini, à Genève ; le nom de *Rilliet-Necker* se détache d'un cadre ornementé, fort artistique, signé Choffard et portant la date 1774. Il est peu probable que Rilliet-Necker ait fait exécuter ainsi coup sur coup deux ex-libris à un an de distance, l'un portant seulement son nom de famille, tandis que l'année précédente il y ajoutait celui de sa femme. M. le Dr Rilliet nous informe qu'il en possède également le cuivre.

M. Albert Choisy, consulté par nous, semble être arrivé plus près de la vérité, si même il ne l'a pas atteinte ; il incline à croire que l'ex-libris Rilliet a pu avoir comme propriétaire *Barthélémi Rilliet*. Voici la note qu'il veut bien nous communiquer à ce sujet : « Barthélémi Rilliet, né à Genève en 1715, était fils de Gabriel, membre du conseil des Deux-Cents et de Marie Favre ; comme on ne le trouve pas inscrit au Livre du Recteur, il est probable qu'il pratiqua le commerce comme son père ; cela ne l'empêcha pas de suivre la filière des fonctions publiques auxquelles son nom et sa position sociale le prédestinaient : membre du CC en 1752, il devint auditeur deux ans plus tard, entra au Petit-Conseil en 1759 et fut nommé syndic en 1769, 1773, 1777 et premier syndic en 1781. Il fut lieutenant en 1770-1771 et 1774-1775. »

Pour savoir si la bienveillance était dans les sentiments de Barthélémi Rilliet, c'est à lui-même qu'il faut d'abord s'adresser. A défaut de journal et de correspondance, nous possédons son testament autographe daté du 1<sup>er</sup> février 1780. Indépendamment des témoignages d'affection accordés aux siens, qui sont presque de rigueur dans un semblable document, nous y trouvons un passage destiné à ses collègues du gouvernement : « Je remercie Mes Seigneurs du Magnifique Petit Conseil de la bonté et du suport dont ils ont usé envers moi. Témoin pendant si longtemps de leurs travaux pour le bien public, de leur équité, de leur désintéressement, de leur amour pour la tranquilité publique, de leur attention toujours soutenue de ne pas s'écartez de la loi, ils ont un droit bien acquis à la confiance et à la reconnaissance de chaque individu de l'Etat. Veuillez le Souverain Arbitre, Celui en qui réside la toute-puissance, bénir mes Dignes Collègues, donner toujours à ma chère Patrie de tels Magistrats et y affermir à jamais la paix, la tranquilité et l'abondance. »

Les sentiments qui animent Barthélémi Rilliet ne s'accordent-ils pas avec la devise *Justitia et amoenitas*? et ses fonctions dans la magistrature ne l'incitaient-elles pas à la mettre en pratique? Le propriétaire de l'ex-libris Rilliet n'est donc pas encore trouvé; peut-être un chercheur ou un collectionneur plus heureux que nous trouveront-ils la clef de l'éénigme. Terminons ces quelques notes en nous appropriant la conclusion de M. Raisin dans son article : « nous ne pourrons nous empêcher de constater avec quelque fierté que les plus belles pièces de Choffard ont été gravées pour Rilliet et Tronchin de Genève, et de Salis de Coire; les lois et ordonnances somptuaires avaient oublié de sévir contre le luxe des ex-libris. »

## Wappen aus Basler Kirchen,

von W. R. STÆHELIN.

(Fortsetzung.)

### II. St. Clara.

Das jenseits des Rheins in Klein-Basel gelegene Kloster St. Clara gehörte zuerst den Sack- oder Bussbrüdern, einer den Augustinern verwandten Eremitenkongregation. Als anno 1275 ihren Orden die Aufhebung durch Papst Gregor X. traf, wurde das Kloster nicht sofort geschlossen, sondern es lebte noch einige Jahre weiter, bis 1279 Bischof Heinrich von Isny die Mönche auswies. In die leer gewordenen Räume führte der Bischof nun die Clarissen, die bis dahin in Gross-Basel vor Spalen gesessen waren. Das Clarissenkloster hatte in Gross-Basel das Bild einer vornehmen Körperschaft gezeigt. Dieser Charakter blieb ihm auch am neuen Orte, denn seine Aebtissinnen trugen die edeln Namen von Wattweiler, von Tegerfelden, usw. Unter den Nonnen finden wir neben Töchtern des Landadels auch solche aus den Ministerialgeschlechtern der Stadt, wie zum Beispiel Anna und Verena, die Schwestern des Ritters Konrad Schaler.

Nachrichten über die Baugeschichte der Klosterkirche sind nicht vorhanden, auch sind die baulichen Zustände im neunzehnten Jahrhundert so durchaus

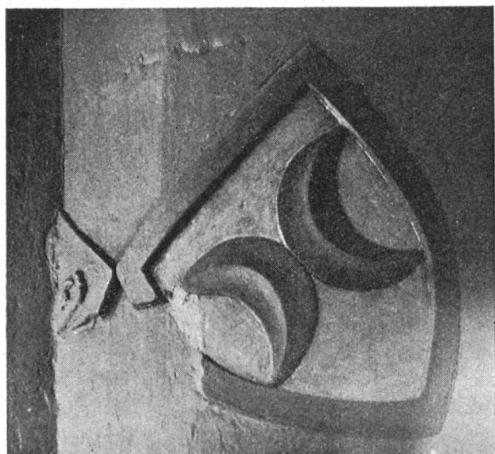


Fig. 117.

umgestaltet worden, dass man für ein Erkennen des früheren Zustandes sich fast ausschliesslich auf Merians Stadtplan angewiesen sieht. Der heute dastehende gotische Bau, dreischiffig und flachbedeckt, stammt aus dem Ende des vierzehnten Jahrhunderts. Die Kirche ist nach der Reformation dem Gottesdienst erhalten worden. 1728 wurde St. Clara ausgebessert, ein neuer Lettner erbaut, « die Käpfer- und